

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par
M. Larrivé

ARTICLE 14 DECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Madame Najat Vallaud-Belkacem s'attaque à l'école libre.

La substitution d'un régime d'autorisation ex ante à un régime de déclaration et de contrôle ex post constituerait un recul de la liberté d'enseignement en France.

Il convient de ne pas autoriser le Gouvernement à y procéder.